

Écrit par le 23 décembre 2024

Monteux : les plus belles photos du Feu d'artifice 2022 exposées à partir de vendredi



Vendredi 3 et samedi 4 mars, les plus belles photos du feu d'artifice de Monteux 2022 seront exposées à la Chapelle des Pénitents Noirs, dans le cadre de la saison culturelle.

Rouge, jaune, vert, violet : les couleurs éclatantes du feu d'artifice tiré à Monteux en août 2022 seront mises en valeur ce week-end dans une exposition organisée dans le cadre de la saison culturelle « Soif de culture ».

Les visiteurs de l'exposition pourront admirer une sélection de 35 photos prises par des photographes amateurs et voter pour leurs trois coups de cœur.

- Du vendredi 3 au samedi 4 mars.

Ecrit par le 23 décembre 2024

- Vernissage : vendredi 3 mars à 19h.
- Horaires : vendredi à partir de 18h, samedi de 10h à 12h et de 14h à 17h.
- Lieu : chapelle des pénitents noirs, rue Alphonse Daudet, Monteux.

J.R.

L'Agglomération des Sorgues du Comtat signe la convention 'Petites villes de demain'



Au début du mois de février, l'Etat, la communauté d'agglomération [Les Sorgues du Comtat](#), et les communes de Monteux, Pernes-les-Fontaines et Sorgues ont signé la convention-cadre 'Petites villes de demain' qui vise à transformer les communes en des petites villes plus vivables, plus conviviales et plus justes.

Le programme 'Petites villes de demain' s'adresse aux communes de moins de 20 000 habitants souhaitant concrétiser leurs projets de territoire et renforcer leur statut de villes dynamiques et attractives, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre.

Ecrit par le 23 décembre 2024

La convention d'adhésion entre l'Etat, Les Sorgues du Comtat, et les communes de Monteux, Pernes-les-fontaines et Sorgues a été signée en juin 2021 et la signature officielle de la convention-cadre, qui formalise le projet de territoire, a eu lieu le 2 février 2023.

Accompagnement des petites villes dans leur transformation

L'objectif de cette convention-cadre est de faire des communes des petites villes plus vivables et apaisées, qui s'adaptent au changement climatique, des petites villes plus conviviales et partagées en développant des espaces publics fonctionnels et en associant les habitants-usagers à leur construction, mais aussi des petites villes plus justes avec un meilleur accès au logement, aux équipements, aux services publics aux commerces, à l'emploi ainsi qu'à la mobilité.

« Depuis plusieurs années chacune de nos communes mène une politique active de revitalisation, par des actions quotidiennes et de proximité ; et des résultats sont visibles. »

Christian Gros, président des Sorgues du Comtat et maire de Monteux

Depuis 2017, Les Sorgues du Comtat mettent la revitalisation des centres-villes au premier plan de leur projet de territoire. Le programme 'Petites villes de demain' va permettre d'accélérer la mise en place de cette politique de transformation et donc de la concrétiser. « Ce programme va conforter notre volonté de nous engager résolument dans une trajectoire dynamique et vertueuse », a expliqué Christian Gros.

Cinq axes stratégiques

Afin d'engager cette revitalisation des centres-villes, Les Sorgues du Comtat vont se concentrer sur cinq points déterminants. Premièrement, la transition écologique. La communauté d'agglomération souhaite repenser les mobilités, s'engager dans la sobriété énergétique en rénovant les équipements publics, l'éclairage public, les logements, et en accompagnant les entreprises, mais aussi renaturer les centres-villes. A terme, ces derniers auront moins de goudron mais plus d'arbres. Le deuxième axe concerne la réhabilitation de l'habitat et le renouvellement de l'offre.

Les Sorgues du Comtat veulent aussi déployer une stratégie de maîtrise foncière afin de préserver une capacité de développement des villes à court, moyen et long termes. L'offre de services, commerces, équipements et espaces verts devrait être renforcées afin de renforcer une proximité entre les habitants, les petites villes, et la communauté d'agglomération. Le dernier point, et pas des moindres, se concentre sur la culture de la différence. Chacune des trois communes ayant signé la convention-cadre présente des atouts qui lui sont propres, que ce soit au niveau du patrimoine ou encore des animations qu'elle propose.

Un travail en synergie

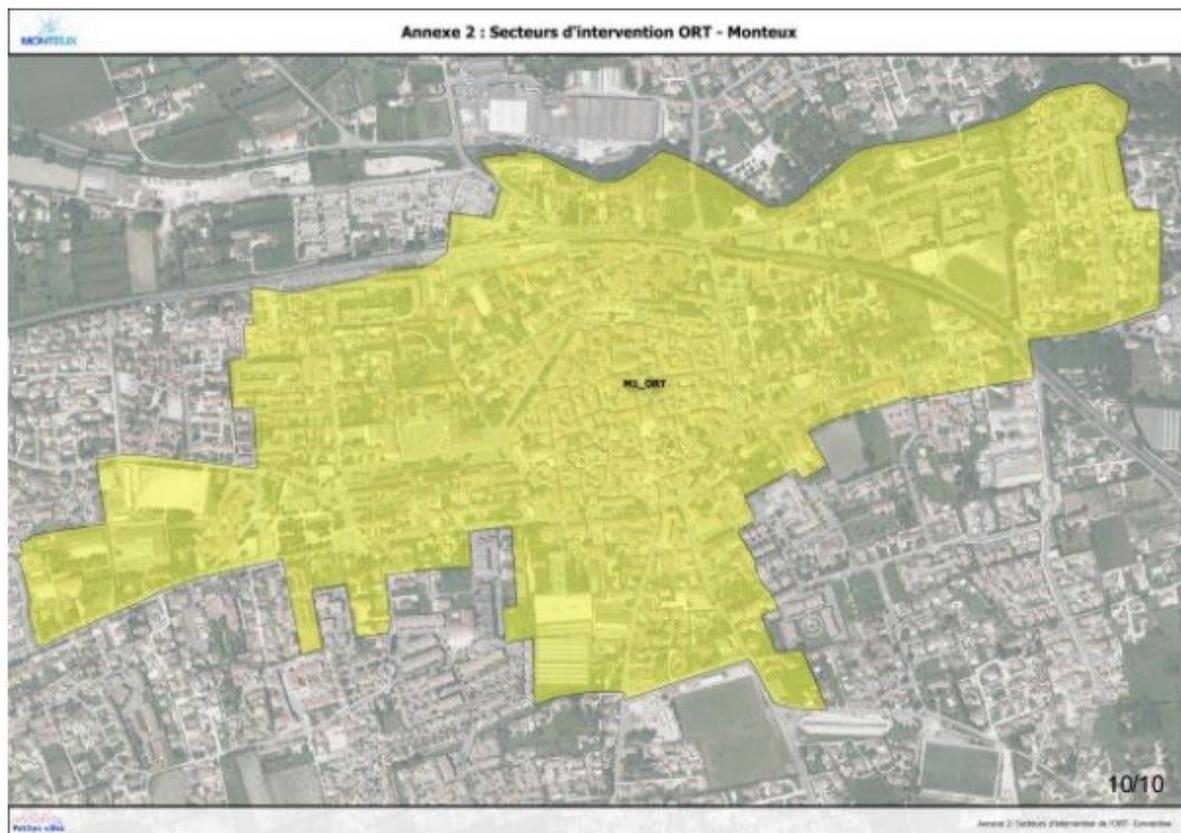
Ecrit par le 23 décembre 2024

L'objectif de cette convention-cadre est de mobiliser plusieurs acteurs autour d'un même projet et de créer une synergie. « La conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques, et démographiques à laquelle nous engage 'Petites villes de demain' implique une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, a ajouté le président de la communauté d'agglomération. Qui plus est, notre programme est particulièrement ambitieux et nous n'y arriverons pas seuls. » C'est ainsi que vont collaborer les Sorgues du Comtat, les communes de Monteux, Pernes-les-Fontaines et Sorgues, et leurs partenaires, à savoir les services de l'Etat, l'[Agence nationale de la cohésion des territoires](#) (ANCT), le [Département de Vaucluse](#), la [Banque des territoires](#), l'[Agence Urbanisme Rhône Avignon Vaucluse](#) (Aurav), l'[Unité départementale de l'architecture et du patrimoine](#) (Udap), la [Chambre de commerce et d'industrie](#) (CCI), la [Chambre de Métiers et de l'Artisanat](#) (CMA), le [Cerema](#), le [Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement](#) (CAUE), l'[Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse](#), la [Société publique locale](#) (SPL) et la Société d'économie mixte (Sem) de Sorgues.

Ce projet commun de faire des communes de Monteux, Pernes-les-Fontaines et Sorgues des petites villes de demain a permis la création de 4 comités de projets, 4 comités techniques, 4 ateliers pour identifier les enjeux et 4 ateliers pour construire le programme d'actions. En tous, ce sont 20 groupes de travail mobilisant des élus communaux et intercommunaux qui ont vu le jour. Plus d'un million d'euros de crédits d'Etat ont été mobilisés pour financer les projets des trois communes. Les habitants, quant à eux, n'ont pas été mis de côté puisque deux enquêtes ont été réalisées pour prendre en compte leur avis, auxquelles 1200 ont répondu.

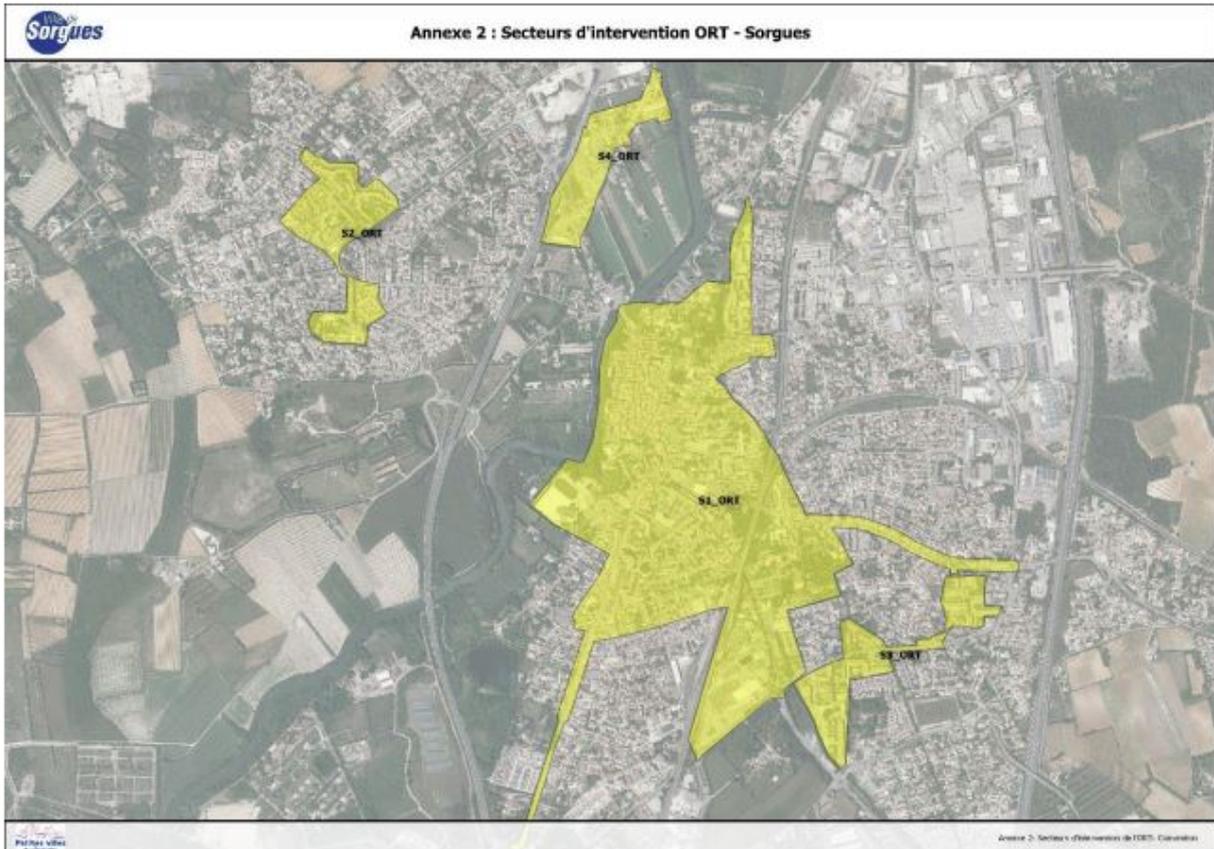
Ecrit par le 23 décembre 2024

Projet de revitalisation du centre-ville de Monteux :



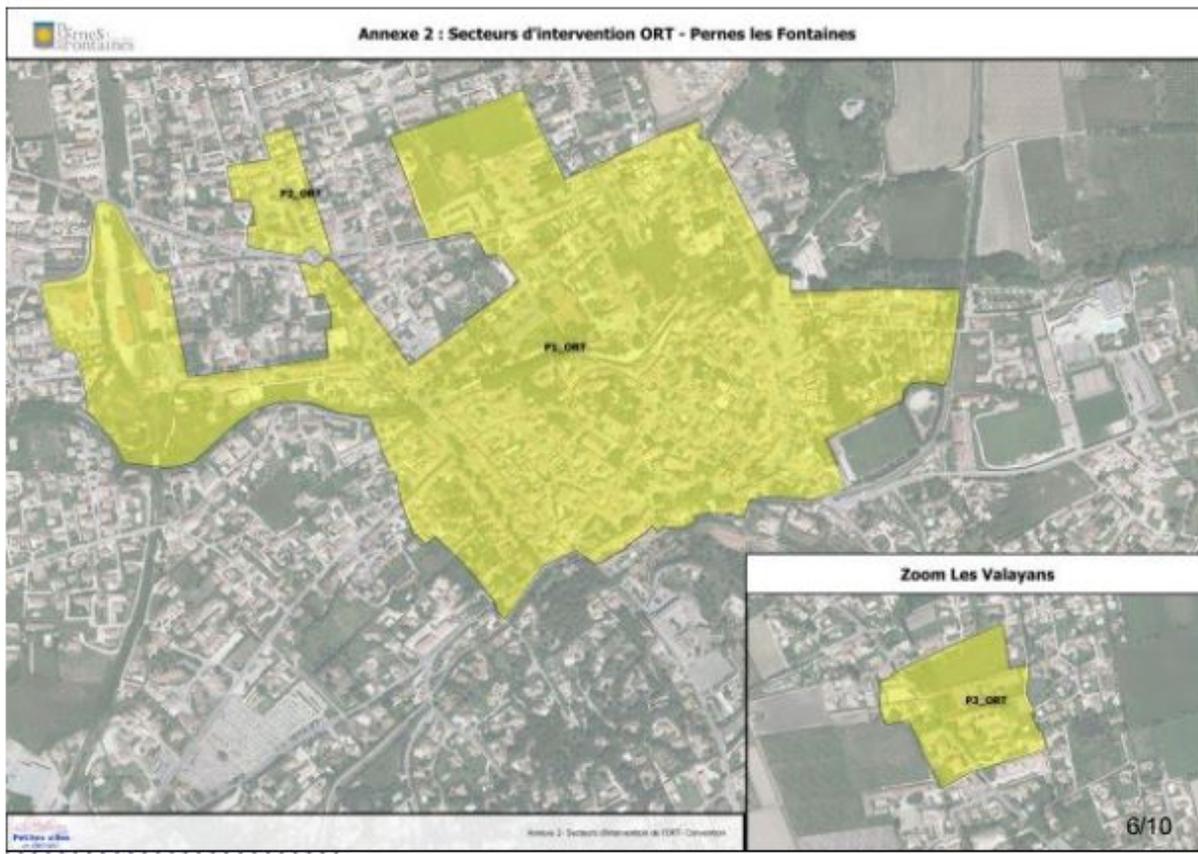
Ecrit par le 23 décembre 2024

Projet de revitalisation du centre-ville de Sorgues :



Écrit par le 23 décembre 2024

Projet de revitalisation du centre-ville de Pernes-les-Fontaines :



V.A.

Journées portes ouvertes à la MFR-CFA de Monteux

Ecrit par le 23 décembre 2024



[La MFR-CFA de Monteux](#) La Denoves ouvrira ses portes les samedis 11 février 2023 (de 9h à 13h) et 18 mars 2023 (de 9h à 17h) en accès libre pour rencontrer les moniteurs, les élèves et visiter les lieux.

Les mercredis après-midi de l'orientation de 13h30 à 17h30 :

Les familles doivent contacter le secrétariat au 04 90 66 20 81 pour prendre rendez-vous avec la Directrice, Mireille Mus.

- mercredi 1er mars 2023
- mercredi 5 avril 2023
- mercredi 3 mai 2023
- mercredi 7 juin 2023

Formations par alternance

La MFR est un établissement scolaire privé sous statut associatif (loi 1901), sous contrat avec le Ministère de l'Agriculture. Des formations par alternance de la 4ème/3ème jusqu'au BAC Pro (sous statut scolaire ou statut apprentissage) sont proposées dans les filières :

- Horticulture Maraîchage (CAP Agricole)
- Conseil et vente en animalerie (BAC Pro)
- Laboratoire contrôle qualité (BAC Pro)

Avantages de l'apprentissage

Le statut apprentissage est avantageux pour le jeune qui signe l'équivalent d'un contrat de travail (un contrat d'apprentissage) de 1 à 3 ans avec une entreprise pour réaliser sa formation par alternance à la

Écrit par le 23 décembre 2024

MFR.

CAP Fleuriste pour adultes

Il est également proposé de passer le CAP Fleuriste en 1 an pour les adultes (sous statut apprentissage, statut demandeur d'emploi, CPF ou Transitions Pro PACA). Chaque année une quinzaine d'adultes en reconversion sont formés et accueillis à la MFR-CFA de Monteux.

[MFR Monteux](#). La Denoves. 425, petite route de Carpentras. Monteux. Mfr.monteux@mfr.asso.fr. 04 90 66 20 81



(Vidéo) Christian Gros, maire de Monteux, adresse ses vœux aux Montiliens

Ecrit par le 23 décembre 2024



Christian Gros

Maire de Monteux et Président des Sorgues du Comtal

En raison du contexte économique, la commune de Monteux a fait le choix de ne pas organiser de cérémonie des vœux cette année. Ainsi, [Christian Gros](#), maire de Monteux, adresse ses vœux aux Montiliens dans une vidéo.

J.R.

Un premier foyer d'influenza aviaire détecté en Vaucluse

Écrit par le 23 décembre 2024



Le jeudi 29 décembre, un élevage de poules pondeuses à Monteux a dû subir une opération d'abattage suite à la détection de l'influenza aviaire.

La [préfecture de Vaucluse](#) vient d'annoncer qu'un foyer d'influenza aviaire hautement pathogène a été détecté dans un élevage de poules pondeuses à Monteux. C'est la première contamination d'un élevage sur le territoire en 2022, mais du troisième épisode après la contamination d'animaux sauvages à Saint Saturnin-les-Avignon et à Sorgues détectée début décembre.

Afin d'éviter la propagation du virus, les 5000 volailles présentes au sein l'élevage ont dû subir une opération d'abattage hier, le jeudi 29 décembre. Le site sur lequel était l'élevage devrait, quant à lui, subir une opération de désinfection. Face aux pertes économiques subies, l'éleveur recevra une indemnisation.

La préfecture de Vaucluse rappelle que la consommation de viande, de foie gras et d'œufs, et de tout autre produit alimentaire à base de volaille ne présente aucun risque pour l'Homme.

Ecrit par le 23 décembre 2024

Les mesures à respecter

Afin d'éviter la propogation de l'influenza aviaire, la préfète de Vaucluse a pris un arrêté définissant une zone réglementée, dans laquelle s'appliquent des mesures de contrôles et de précautions. Cette zone est divisée en trois périmètres :

-une **zone de 'protection'** (ZP) dans un rayon de 3 km autour du foyer infectieux (les communes d'Althen-des-Paluds, Bédarrides, Entraigues-sur-la-Sorgue, Monteux et Sorgues sont concernées),

-une **zone de 'surveillance'** (ZS) dans un rayon de 10 km autour du foyer infectieux (les communes d'Aubignan, Avignon, Beaumes-de-Venise, Carpentras, Châteauneuf-de-Gadagne, Châteauneuf-du-Pape, Courthézon, Jonquerettes, Jonquières, Loriol-du-Comtat, Morières-les-Avignon, Pernes-les-Fontaines, Le Pontet, Saint-Saturnin-les-Avignon, Sarrians, Le Thor, Vedène, Velleron et les communes de la ZP sont concernées),

-une **zone 'réglementée supplémentaire'** (ZRS) dans un rayon de 20 km autour du foyer infectieux (les communes du Barroux, Le Beaucet, Bédoin, Blauvac, Cabrières d'Avignon, Caderousse, Cairanne, Camaret-sur-Aigues, Caromb, Caumont-sur-Durance, Cavaillon, Crillon-le-Brave, Gigondas, Gordes, Isle-sur-la-Sorgue, Lafare, Lagnes, Malemort-du-Comtat, Mazan, Methamis, Modène, Mormoiron, Piolenc, Rasteau, Robion, La Roque-Alric, La Roque-sur-Pernes, Sablet, Saint-Didier, Saint-Hippolyte-le-Graveyron, Saint-Pierre-de-Vassols, Saumane-de-Vaucluse, Seguret, Serignan-du-Comtat, Suzette, Travaillan, Vacqueyras, Fontaine-de-Vaucluse, Venasque, Violès, et les communes des ZP et ZS sont concernées).

Dans les ZP et ZS, sont interdits : l'abattage des volailles et d'autres oiseaux captifs en établissement d'abattage non agréé, les mouvements et le transport des viandes issues de volailles en provenance de ces zones, les sorties depuis les exploitations des poussins d'un jour, d'œufs à couver et de consommation, l'épandage de lisier, la collecte des plumes. La chasse aux gibiers, quant à elle, peut être limitée en fonction des lieux humides.

Dans les trois zones, il est obligatoire de mettre les volailles à l'abri dans les établissements commerciaux, d'enfermer dans un lieu clos ou de protéger avec un filet les oiseaux des établissements non commerciaux. Une surveillance renforcée des établissements commerciaux est programmée. Les rassemblements d'oiseaux tels que les foires, marchés et expositions et les mouvements de volaille sont interdits. En élevage, la surveillance est renforcée par des visites vétérinaires et par la réalisation d'autocontrôles obligatoires pour les propriétaires, l'accès aux exploitations est limité aux seules personnes indispensables à la tenue de l'élevage. Enfin, la chasse au gibier d'eau et à plume est interdite.

Les mesures pourraient être levées dans 21 jours pour la zone de protection et dans 30 jours pour la zone de surveillance, si elles ne présentent aucun signe d'influenza aviaire entre temps. En cas de mortalité anormale de vos oiseaux, la préfecture vous invite à conserver les cadavres, à les isoler, à les protéger et à contacter votre vétérinaire ou la Direction départementale de la protection des populations au 06 08 96 69 44 ou par mail à l'adresse ddpp@vaucluse.gouv.fr

Les Sorgues du Comtat déploient des actions pour un meilleur tri sélectif



Le 1er novembre dernier, de nouvelles consignes de tri sont entrées en vigueur sur le territoire des Sorgues du Comtat. Ainsi, de nouveaux points de tri et des actions de sensibilisation ont été déployés afin de les accompagner.

Depuis le 1er novembre, il est possible de déposer tous les emballages sans distinction en métal, papier, carton léger, les briques alimentaires et tous ceux en plastique, sans exception, dans le bac jaune. De

Ecrit par le 23 décembre 2024

nouveaux points de tri ont été aménagés sur tout le territoire afin de remplacer les sacs jaunes, qui ne sont plus autorisés au centre de tri.

Pour accompagner ces nouveautés, la communauté d'agglomération a lancé une campagne de communication institutionnelle classique, mais a également procédé à la distribution d'un courrier d'information comprenant un Mémo Tri et un magnet récapitulatif avec les nouvelles consignes à suivre, ainsi qu'un bon de retrait pour récupérer un sac de pré-collecte, et ce, dans chaque foyer. « Depuis plus de 20 ans que la collecte sélective existe dans les Sorgues du Comtat, nous nous engageons aux côtés des habitants de nos communes pour faire progresser le tri des emballages ménagers et des papiers », a déclaré Christian Gros, président de l'Agglomération.

De nouveaux points de tri pour une meilleure collecte

De nouveaux points de tri ont été installés sur le territoire afin que plus de monde y ait accès. Ils sont accessibles tous les jours, à toute heure et permettent de trier à l'occasion des déplacements habituels de chacun. Grâce à leur grande capacité, ils permettent également d'optimiser les tournées de collecte, et donc de réduire l'impact environnemental avec moins de camions. Le territoire dispose désormais de colonnes aériennes ou enterrées en milieu urbain, péri-urbain et zones pavillonnaires, et de bacs collectifs de 770 litres en habitat collectif, zone rurale, et équipements municipaux.

Pour les personnes vivant dans les quartiers qui n'ont pas encore été équipés en nouveaux contenants, leurs habitudes de tri ne changent pas et ils peuvent continuer à utiliser les sacs jaunes. Ces derniers ne sont cependant plus distribués en porte-à-porte. Pour s'en procurer, il suffit de se rendre dans un des Centres techniques communaux du territoire.

À Althen-des-Paluds, 4 colonnes de tri vont être installées, en plus des 4 déjà présentes, et 40 bacs collectifs de 770 litres viendront s'ajouter aux 6 déjà en place. À Monteux, les habitants disposent déjà de 1200 bacs individuels, 51 points d'apport volontaires ont déjà été installés et 20 autres sont prévus. Les écoles et Zones d'activités ont été dotées de bacs collectifs et le boulevard d'Avignon est également en cours d'équipement. À Pernes-les-Fontaines, les 600 bacs individuels couvrent un quart de la commune, 800 autres sont en attente de livraison. 8 colonnes de tri vont venir s'ajouter aux 3 déjà installées, et 20 bacs collectifs de 770 litres viennent d'être disposés dans les lotissements et les campings de la commune. À Sorgues et Bédarrides, tous les secteurs ont déjà été équipés en bacs individuels, collectifs ou colonnes aériennes. 7 nouvelles colonnes aériennes vont être installées dans le centre-ville de Bédarrides, et 18 à Sorgues.

Une distribution de sacs de pré-collecte

Afin que chaque foyer puisse stocker ses emballages en attendant de se rendre à un point de tri, les Sorgues du Comtat vont distribuer des sacs de pré-collecte. En deux semaines de distribution, plus de 1000 ont déjà été donnés.

Ces sacs sont adaptés au transport régulier des emballages, mais aussi du verre depuis son domicile jusqu'aux conteneurs. Il est possible de récupérer ce sac à l'accueil de chacun des 5 centres techniques

Ecrit par le 23 décembre 2024

communaux ou au siège de l'Agglomération en échange du bon de retrait distribué dans tous les foyers avec le courrier d'information.

La sensibilisation

Depuis le 1er novembre dernier, de nombreuses actions de sensibilisation ont été menées par la communauté d'agglomération. 2 ambassadrices du tri ont notamment été recrutées pour faciliter et promouvoir le passage en extension de tri et accompagner les usagers dans le changement de leurs habitudes de tri. Une ligne dédiée au tri pour contacter les ambassadrices est d'ailleurs disponible au 04 65 83 00 37.

Si les adultes ont été sensibilisés grâce à divers ateliers mais aussi à la présence de l'Agglomération à différents événements tels que le World Clean Up Day à la salle des fêtes de Monteux ou encore à la fête des associations au complexe sportif de Pernes, les enfants aussi, sont sensibilisés au tri à travers des ateliers organisés dans les écoles, ainsi que le spectacle 'Eh Oh les poubelles' qui a permis la sensibilisation de 1200 enfants sur tout le territoire.

En 2023, il devrait y avoir de nouvelles actions de sensibilisation dans les écoles, la distribution des panneaux de consignes de tri pour les habitats verticaux, des ateliers ludiques sur le thème du tri à la source, ou encore une sensibilisation au tri à destination des buvettes des centres sportifs.

Les objectifs de ces nouvelles actions

À travers ces diverses installations et actions, les Sorgues du Comtat souhaitent favoriser le tri sélectif afin qu'il y ait davantage de déchets triés et moins d'ordures ménagères. L'Agglomération a également voulu faciliter les choses pour ses habitants.

L'objectif global est d'augmenter les performances de tri. En moyenne, chaque habitant dépose 36,56 kg d'emballages et 21,16kg de verre par an dans un point de tri. L'objectif serait d'augmenter ces poids respectivement de +6.5% et +3%.

Écrit par le 23 décembre 2024

Sorgues Comtat AGGLO

MÉMO TRI

Mon guide pratique

Maintenant, **chez vous**, plus de doute :
Tous les emballages et les papiers se trient !

Papiers, journaux, magazines, prospectus...

Emballages en métal

Emballages en plastique

Emballages en papier, carton léger et briques alimentaires

NOUVEAU

Communauté d'Agglomération **Les Sorgues du Comtat**
340, Boulevard d'Avignon - CS 6075 - 84 170 Monteux - 04 90 61 15 50 - www.sorgues-du-comtat.com
ALTHEN-DES-PALLUOS BÉDARRIDES MONTEUX PERNES-LES-FONTAINES SORGUES

**Maintenant, c'est plus simple :
Si c'est un emballage, alors il se trie !**

NOUVEAU

En vrac, bien vidé et non imbriqué

Vous êtes dans un secteur avec **bacs individuels**

Vous êtes dans un secteur avec **conteneurs collectifs**

► Entrez tous vos emballages à trier dans votre sac de pré-collecte pour les transporter facilement et les déposer dans le conteneur de tri le plus proche de chez vous.

Si votre sac de pré-collecte est abîmé, un nouveau sac vous sera donné contre restitution de l'ancien au siège l'Agglo ou au Centre Technique Communautaire de votre commune.

► Déposez votre bac individuel la veille de la collecte sur le domaine public avec les autres bacs de votre secteur.

► Rentez-le après chaque collecte, pour un espace public propre et agréable.

INFO

Un emballage permet de contenir un produit, le conserver, le protéger, faciliter son transport et sa mise en rayon. Maintenant, **TOUS** les emballages ménagers sans distinction se trient : En métal, papier, carton léger, briques alimentaires et, nouveauté, tous les emballages en plastique, sans exception. Ex : Bouteilles, flacons, bidons, pots de yaourts, barquettes alimentaires, films, blisters et sacs plastiques ou encore tubes dentifrice...

Les emballages en verre, eux, sont toujours à déposer dans le conteneur à verre.

Vous avez une question ou un doute ? **04 65 83 00 37**

V.A.

Communauté d'agglomération les Sorgues du Comtat : signature de la convention territoriale globale (CTG) avec la CAF

Écrit par le 23 décembre 2024



Jeudi 1^{er} décembre s'est tenu à Althen-des-Paluds la signature de la convention territoriale globale (CTG) entre la CAF de Vaucluse, la communauté d'agglomération les Sorgues du Comtat et les cinq communes d'Althen-des-Paluds, Bédarrides, Monteux, Pernes-les-Fontaines et Sorgues.

En juin 2021 était lancée la démarche de construction de la convention territoriale globale (CTG) sur le territoire de la communauté d'agglomération les Sorgues du Comtat. Après de nombreuses réunions, de comités techniques en ateliers élargis et de comités de pilotage en consultations diverses, cette convention a été signée jeudi 1^{er} décembre.

En lien étroit avec les enjeux du territoire, cette convention permet d'identifier six axes stratégiques d'appui qui seront portés par chaque commune membre de l'agglomération sans transfert de compétences des communes vers l'intercommunalité.

Dans une conjoncture difficile où la situation des finances des collectivités territoriales se détériore en même temps que les administrés expriment de légitimes attentes pour des services de proximité, cette intervention commune avec le soutien financier de la CAF est essentielle.

Écrit par le 23 décembre 2024

« Une agglomération dynamique, attractive sur le plan économique, culturel et touristique, implique que soient mises en place des politiques d'accompagnement d'aide et d'action sociale adaptées aux besoins des personnes et à la qualité de vie à laquelle elles aspirent »

Christian Gros, président des Sorgues du Comtat.

Cette convention est aussi une démarche qui vise à mettre les ressources de la CAF, tant financières que d'ingénierie, au service d'un projet de territoire. Il s'agit de mettre les acteurs en mouvement, en coordonnant avec l'ensemble des communes membres de la CASC, la CAF de Vaucluse et l'agglomération des projets concertés qui font sens sur le territoire.

La convention concerne plusieurs champs d'intervention en lien avec les moyens mobilisable par la CAF : petite enfance, enfance/jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, accès aux droits, logement, solidarité, handicap, etc.

L'enjeu est de sortir des démarches et dispositifs propres à chaque thématique en privilégiant une approche transversale partant des besoins du territoire et une convention multipartite commune. Les communes gardent la compétence et assurent la mise en œuvre des actions inscrites au contrat.

« Les communes des Sorgues du Comtat vont disposer à travers la convention territoriale globale d'un outil pertinent et indispensable qui sert, au-delà de leur périmètre, la politique globale de promotion de notre bassin de vie »

Christian Gros, président des Sorgues du Comtat.

J.R.

Monteux : l'inauguration du marché de Noël aura lieu ce vendredi

Ecrit par le 23 décembre 2024



Pour faire vivre la féerie des fêtes à Monteux, la ville, en partenariat avec l'union des commerçants et artisans de Monteux (UCAM), Monteux Cœur de ville et le comité des fêtes propose un programme avec de nombreuses animations gratuites pour les petits et les grands.

Marché de Noël, troupe de rue, mini ferme, animations pour enfants, village du père Noël, marché des créateurs, soirées musicales, feu d'artifice... du 9 au 11 décembre, la ville de Monteux propose un programme avec de nombreuses animations gratuites pour les petits et les grands.

Evènement à ne pas manquer **Vendredi 9 décembre**

- 18h : inauguration du marché de Noël en présence du Père Noël, sur la place de la Glacière.

Samedi 10 décembre

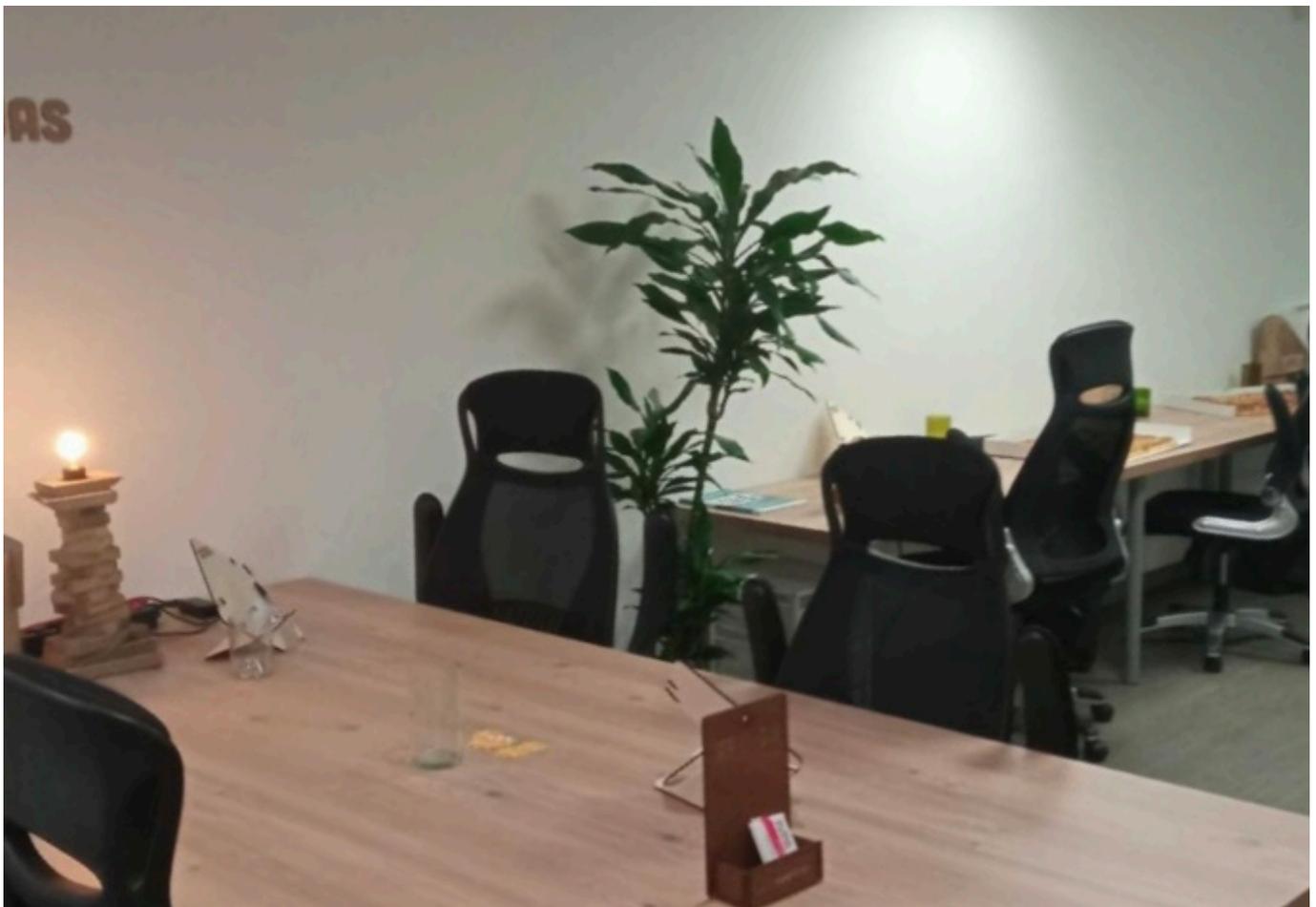
- 18h : parade de Monteux en fête, dans la traversée des Arts et sur la place de la Glacière.
- 19h : feu d'artifice de Noël, rendez-vous sur la place de la Glacière.

Écrit par le 23 décembre 2024

Retrouvez l'intégralité du programme en cliquant [ici](#).

J.R

La Provence Numérique s'installe à Monteux



La société coopérative d'intérêt collectif [Provence Numérique](#) vient d'inaugurer son nouvel espace de coworking, installé au 2 boulevard Belle Croix à Monteux. Ainsi, l'organisme dispose d'une salle de 10 personnes, de 2 bureaux tournants pour 3 personnes, d'un bureau fixe, et de 12 bureaux en open space sur une surface totale de 150m² dédiée à l'entrepreneuriat et à la coopération économique. Ces bureaux permettront d'échanger, de se rencontrer, d'animer le territoire, de profiter d'espaces qualitatifs pour

Ecrit par le 23 décembre 2024

des réunions, des rendez-vous ou des entretiens, de télétravailler sereinement, mais aussi de profiter du haut débit.

En plus de ce nouvel espace, la Provence Numérique a également inauguré son label de Pôle territorial de coopération économique (PTCE). Un PTCE rassemble, sur un territoire donné, un ensemble d'acteurs autour d'un projet économique commun pour favoriser le développement territorial local. Ces acteurs peuvent être des associations, des coopératives, mais aussi des collectivités territoriales, ou encore des entreprises classiques.

V.A.